FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION
DANS LE CADRE DE LA CRISE ENERGETIQUE

Ce formulaire est destiné uniquement aux actuels emprunteurs du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale impactés financièrement par la crise énergétique.

Complétez-le, joignez-y les documents demandés et faites-le parvenir, dûment signé au Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale S.C.R.L :

rue de l'Été 73 à 1050 Ixelles ou par email à …….

Le Fonds du Logement analysera votre demande dans les plus brefs délais.

Attention, l'octroi de cette intervention ne sera pas automatique mais dépendra de l'analyse et de la vérification de votre situation financière.

- Conditions pour introduire votre demande d'intervention :

❑ être emprunteur du Fonds du Logement de la RBC.

❑ le crédit hypothécaire doit avoir été contracté pour l'habitation unique et la résidence principale du/des emprunteur(s) au moment de la demande de report.

❑ au 01/03/22, aucun retard de paiement ne peut être enregistré à votre nom à la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP)

❑ vous devez avoir un plan de remboursement en cours ou demandé auprès de votre fournisseur d'énergie

❑ au moment de la demande de report de paiement, le total des actifs mobiliers sur les compte à vue et d'épargne et dans un portefeuille d'investissement auprès d'une banque doit être inférieur à 10.000 €. L'épargne-pension n'est pas prise en compte dans ce calcul.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez demander un report du paiement du capital pour une durée maximum de 12 mois sans frais complémentaires.
Vous ne payerez mensuellement que les intérêts (sursis en capital).
Attention, La durée de votre crédit sera prolongée d'autant de mois que la durée de votre sursis de paiement.

Le report de paiement peut-être demandé au cours de la période allant du 01/10/22 au 31/03/23.
Le report ne peut être demandé que pour les remboursement (mensuels) futurs.

Vous devez toujours prévoir 10 jours calendrier pour le traitement de la demande de report de paiement. Par exemple : pour le report du paiement d'une mensualité due le 1er novembre 2022, la demande doit être introduite au plus tard le 21 octobre 2022.

Date d'introduction de la demande : ☐☐/ ☐☐/ 2022

N° de dossier :

Durée du sursis demandé :

<u>1e personne concernée</u> :	Adresse : ……
Nom :	…….…….. N° …. bte ……
Prénom :	Code postal :
Date de naissance :	Commune :
N° de registre national :	Téléphone :
	Adresse email :

<u>2e personne concernée</u> :	Adresse : ……
Nom :	…….…….. N° …. bte ……
Prénom :	Code postal :
Date de naissance :	Commune :
N° de registre national :	Téléphone :
	Adresse email :
<u>Si 3e personne concernée</u> :	Adresse : ……
Nom :	…….…….. N° …. bte ……
Prénom :	Code postal :
Date de naissance :	Commune :
N° de registre national :	Téléphone :
	Adresse email :

Je joins à ce formulaire :

- la preuve de mon plan de paiement obtenu ou de ma demande de plan de paiement auprès de mon fournisseur.
- ma déclaration sur l'honneur selon laquelle je rencontre des difficultés de paiement dues à l'augmentation de la facture d'énergie et que le total des mes actifs mobiliers est inférieur à 10.000 €.

Je déclare sur l'honneur que les informations transmises sont complètes, sincères et véritables.

SIGNATURES :

RÉSERVÉ AU FONDS DU LOGEMENT

DÉCISION :

- SURSIS EN CAPITAL : oui – non durée : _____

- OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT : oui – non

Si oui, pour quel montant ? _____

Mensualités : _____

Durée du plan d'apurement : _____